



# CALENDRIER DE COLLECTE 2021

Tél. : 450 835-3419 ou sans frais, 1 888 835-3419

Courriel: [info@st-damien.com](mailto:info@st-damien.com) Site Internet : [www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)

FÉVRIER						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

MARS						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
				1	2	3
Pâques	4	5	6	7	8	9
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
						1
2	3	4	5	6	RDD	8
Fête des mères	9	10	11	12	13	14
16	17	18	19	20	21	22
23/30	Fête des patriotes	24/31	25	26	27	28
						29

JUIN						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
		1	2	3	RDD	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
Fête des pères	20	21	22	23	Fête nationale	25
27	28	29	30			

JUILLET						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
				Fête du Canada	1	2
4	5	6	7	8	RDD	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEPTEMBRE						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
			1	2	RDD	4
5	Fête du Travail	6	7	8	9	10
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
					RDD	1
3	4	5	6	7	8	9
10	Action de grâce	11	12	13	14	15
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

NOVEMBRE						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	Jour du Souvenir	11	12
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DÉCEMBRE						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	Noël
26	27	28	29	30	31	

2022 JANVIER 2022						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
						Jour de l'an
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29

N. B. : AUCUNE COLLECTE N'EST EFFECTUÉE LES JOURS FÉRIÉS. POUR CONNAÎTRE LA JOURNÉE/COULEUR DE VOTRE COLLECTE, VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AUX CIRCUITS DE COLLECTE SUR NOTRE SITE INTERNET.

# LÉGENDE ET INFORMATIONS


**Les matières résiduelles ultimes (ordures)** sont celles qu'il est impossible de valoriser ou de recycler. Ne sont pas acceptés dans la collecte ces matières :



- ❌ Les résidus de jardin, les feuilles mortes et les animaux morts
- ❌ Les pneus et les résidus domestiques dangereux (RDD)
- ❌ Les objets métalliques (ferraille) et les appareils électroniques
- ❌ Les débris de construction et les matériaux d'origine minérale (terre, roche, etc.)

**Les matières recyclables** acceptées dans la collecte sont :



- ✓ Le papier et le carton
- ✓ Les contenants "Tetra Pak" et les contenants de lait
- ✓ Le plastique numéroté 
- ✓ Les contenants de verre, peu importe la couleur du verre
- ✓ Le métal (boîtes de conserve et contenants d'aluminium, etc.)



Il est de la responsabilité du citoyen d'entretenir ses bacs en tout temps afin qu'ils soient accessibles facilement pour la collecte et ce, **surtout en saison hivernale**. De plus, les bacs doivent être placés en bordure du chemin (**à moins de 3 mètres**) **avant 7 h le jour de la collecte**. Notez que les collectes sont effectuées **entre 7 h et 16 h** chaque jour prévu au calendrier.



**Les objets encombrants désuets** sont à disposer seulement lorsqu'indiqué au calendrier.

Avant de vous débarrasser de vos vieux meubles ou objets encore fonctionnels, vérifiez auprès de **La Ruche St-Damien (450 835-9228)** s'ils ne peuvent bénéficier à quelqu'un d'autre.

## VOUS DÉSIREZ VOUS DÉBARRASSER ?

### Les objets métalliques ou la ferraille

Information :

Martin Baril au 450 835-1448

Les objets métalliques ne sont pas ramassés avec les objets encombrants. Pour disposer de ces objets (ferraille), veuillez contacter un ferrailleur ou les apporter dans un écocentre les acceptant.

### Les appareils électroniques



Les appareils électroniques contiennent des composantes métalliques rares et toxiques pour l'environnement. Le recyclage de ces métaux permet d'une part, de réduire les besoins d'extraction des ressources et, d'autre part, de s'assurer qu'ils ne se retrouvent dans l'environnement par le biais des sites d'enfouissement. **Vous pouvez apporter vos appareils électroniques au dépôt existant au garage municipal pendant les heures d'ouverture.**

### Les feuilles mortes et résidus de jardin



**Nous vous suggérons fortement de composter vos végétaux ou simplement passer la tondeuse en laissant les feuilles déchiquetées sur le terrain.**

Une pratique écologique qui vous sauvera temps et argent en plus d'enrichir naturellement votre pelouse!

**PRENEZ NOTE QUE DORÉNAVANT, LA MUNICIPALITÉ NE PROCÈDERA PLUS À LA COLLECTE DE FEUILLES NI DES RÉSIDUS DE JARDIN.**

### Les résidus domestiques dangereux

(dépôt ouvert de mai à octobre)



Ouverture du dépôt des RDD (résidus domestiques dangereux) le 1<sup>er</sup> vendredi du mois (sauf juillet et août) de 13 h à 16 h au dépôt du garage municipal. **Les produits doivent obligatoirement être identifiés sur les contenants.**

### Les matériaux de construction



Les matériaux de construction ne sont en aucun cas ramassés par la Municipalité et nous rappelons qu'il est interdit en tout temps de disposer de toute matière (résiduelles, de construction ou autre) près de la barrière du garage municipal, sous peine d'amende.

Vous devez louer un conteneur ou les apporter dans un écocentre afin d'en disposer. **Saint-Gabriel-de-Brandon 450 835-1444 ou Saint-Jean-de-Matha 450 886-2784.**

### Les pneus



Il existe un dépôt au garage municipal. Prière de laisser les pneus sans les jantes.

**Pour savoir sur quel circuit de collecte vous êtes situé, référez-vous au site Internet ou appelez-nous!**

Tél. : 450 835-3419 ou sans frais, 1 888 835-3419

Courriel : [info@st-damien.com](mailto:info@st-damien.com)

Site Internet : [www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)